LE NUMÉRO : 25 CENTIMES

--LA PLUS FORTE-- VENTE DE LA RÉGION
LILLE. 184. Rue de Paris
PARIS. 43. Bd Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Egalité de Roubaix — Tourcoing

DIMANCHE 17 JANVIER 1932

BUREAUX :
ROUBAIX | Téléph. 9-51
45, rue de la Gare, 45
TOURCOING | Téléph. 9-85
3, rue Fidèle Lehoucq

Directeur : Eug. GUILLAUME

CENT CINQUANTE HUIT MILLIARDS

C'est ce que l'Allemagne nous doit et, à peu près, ce que la France doit aux Etats-Unis et à l'Angleterre

LA question des réparations et des dettes entre nations belligérantes de la grande guerre est à nouveau posée par la déclaration du chancelier Brüning : l'Allemagne n'est plus en état de payer pour de très longues années.

Le grand public ne voit pas très clair dans tout cela et se demande pourquoi on ne fait pas un arrangement entre nations pour effacer les dettes réciproques.

Ce qui manque souvent pour juger ce sont les chiffres des sommes dues à la France et dues par la France. Nous les avons recueillis aux sources les plus officielles et les voici :

L'Allemagne a déjà payé à la France 8 milliards 150 millions de marks-or, soit 49 milliards de francs environ.

L'Allemagne doit encore à la France, en vertu du plan Young suspendu pour un an par le moratoire Hoover :

	Francs
En compensation de dettes de guerre.....	117 milliards
A affecter aux réparations de dommages (tranche inconditionnelle)	41 milliards
Total de ce que l'Allemagne nous doit :	158 milliards

Nous ajoutons que la « tranche inconditionnelle » est la partie de la dette allemande qui a toujours été considérée comme irréductible et ne devant faire l'objet d'aucune transaction nouvelle.

D'autre part, la France doit aux Etats-Unis et à l'Angleterre ce qu'on appelle la « dette politique » :

	Francs
Avances de la Trésorerie américaine ....environ	86 milliards
Montant des annuités restant à verser à l'Angleterre.....environ	70 milliards
Total de ce que nous devons à l'Amérique et l'Angleterre :....	156 milliards

Il y a encore une petite rallonge à cette dette, c'est ce qu'on appelle la « dette commerciale » qui comprend différents emprunts d'après-guerre pour l'Etat, pour les villes de Lyon, Bordeaux, Marseille, etc. Le total de cette dette est de 4 milliards environ et représente, chaque année, une charge de 345 millions d'amortissement et dettes à inscrire au budget.

Voilà, en langage clair, dépouillé de toutes complications inutiles, la situation de l'Allemagne vis-à-vis de la France et de notre pays vis-à-vis de ses deux gros créanciers.

On constatera que la France doit à peu près autant que l'Allemagne lui doit.

Si le gouvernement du Reich suspend ses paiements à notre égard, l'opinion publique française ne comprendrait pas que l'on continuât à effectuer des versements à nos créanciers.

Si l'on veut, dans quelques milieux étrangers, « passer l'éponge », suivant une expression significative, nous ne gagnerons rien, mais nous ne devons rien perdre.

La politique du bon sens est là.

Puissent le Gouvernement et le Parlement s'en inspirer.

LA CRISE ECONOMIQUE

LA SITUATION DE LA MÉTALLURGIE DANS LE BASSIN DE LA SAMBRE

La question délicate des étrangers et des ouvriers frontaliers belges

Le problème du chômage dans le bassin métallurgique de la Sambre est d'autant plus délicat et complexe qu'il comprend celui de la main-d'œuvre étrangère et en particulier des « ouvriers frontaliers » de Belgique.

C'est M. Albert Lixon, directeur de l'Office intercommunal de placement gratuit de Maubeuge qui nous a particulièrement exposé cette question d'une brulante actualité.

M. et Mme LIXON, directeur et secrétaire de l'Office intercommunal de Placement gratuit de Maubeuge.

L'Office de placement, placé sous l'égide d'une commission paritaire que preside M. Dendon, maire de Maubeuge, et dont font partie notamment plusieurs employeurs et salariés de la métallurgie régionale, possède une documentation très nourrie sur les travailleurs français comme étrangers.

M. Lixon a bien voulu nous la communiquer.

La situation

« Depuis la guerre, nous dit M. Lixon, le bassin de la Sambre avec ses industries reconstituées et faisant preuve d'une activité nouvelle, est devenue le centre de ralliement des travailleurs étrangers.

« Ils ont constitué, sur le marché du travail, l'appoint indispensable pour le fonctionnement des usines, la main-d'œuvre française étant insuffisante en certaines périodes de forte production.

« Nous aurions mauvaise grâce à ne pas nous souvenir aujourd'hui des services qu'ils nous ont rendus.

« Sans être taxé de xénophobie on peut dire que la situation dans laquelle nous nous trouvons exige cependant que de nouvelles mesures soient prises.

« Il y a une proportion importante d'étrangers inscrits à nos fonds de chômage. Il y a des milliers d'étrangers qui travaillent encore dans nos usines alors que des Français, par milliers aussi, viennent percevoir l'allocation des Sans-Travail ou demandent des secours au Bureau de Bienfaisance.

« Certains ont préconisé des solutions radicales : fermer la frontière aux étrangers ; rapatrier les chômeurs, etc.

« Voyons d'abord la question dans le bassin de la Sambre. »

« 13.000 frontaliers »

« Dans l'arrondissement d'Avesnes sur 50.000 ouvriers, il y a 13.000 frontaliers, tous — ou presque tous — employés dans les usines métallurgiques du bassin de la Sambre.

« Ils sont au nombre de : 7.300 à Jeumont ; 2.000 à Marpent ; 1.900 à Feignies ; 600 à Maubeuge ; 200 à Hautmont ; 130 à Louvroil ; une soixantaine à Recquignies et à Rousies, etc.

« Pourquoi sont-ils si nombreux ? Raison en est de la situation privilégiée qu'ils trouvent chez nous, où grâce au change ils bénéficient d'une majoration de 40 % sur leurs salaires dès qu'ils ont traversé la frontière.

« L'emploi de ces ouvriers dans nos usines soulève un problème délicat, même pour les employeurs.

« Peut-on les renvoyer pour occuper les Français chômeurs ?

« Il y a parmi les frontaliers des travailleurs qualifiés, qu'il serait difficile de remplacer.

« D'autre part, il faut toujours songer que l'on ne doit pas se démunir pour reprendre l'allure normale si la situation se rétablit.

« Il y a cependant le fait à constater ; dans certaines usines on donne la préférence à la main-d'œuvre belge et cela n'est pas parfois sans choquer nos nationaux. »

« Le frein »

« Il faut à mon avis, continuer à admettre les frontaliers dont la présence n'est pas nuisible à la main d'œuvre nationale.

« L'Office de placement s'est employé dans ce sens.

« Alors que dans le premier semestre 1929 nous avions délivré 7.955 cartes de frontaliers, dans le même temps en 1930 nous avons ramené ce chiffre à 1.250 et en 1931, à 1.052.

« C'est ainsi qu'en 1931 nous avons admis : 801 frontaliers pendant le 1er trimestre ; 251 pendant le 2e ; 133 pendant le 3e ; 50 pendant le 4e.

« Pendant le deuxième semestre 1931, 183 frontaliers seulement ont donc eu l'autorisation de venir travailler en France.

« Et depuis un certain temps nous avons suspendu, complètement en principe, les introductions. »

9.000 cartes périmées

« Il est — continue M. Lixon — un autre aspect de la question.

« Il s'agit de considérer la validité des cartes de frontaliers pour, dans la mesure qu'il convient, prendre les dispositions utiles en toute légalité. L'accord franco-belge du 4 juillet 1928 oblige chaque frontalier à se munir d'une carte d'identité qui doit être visée par l'Office de placement, sur vu d'un certificat de travail, et **qui est valable seulement pour 2 ans.**

« Or, actuellement, sur les 13.000 frontaliers admis depuis le 4 juillet 1928, dans le bassin de la Sambre, 9.000 ont des cartes périmées. Au 30 septembre 1931 ils étaient 8.290 dont l'autorisation de venir travailler en France n'était plus valable.

« Il y aurait lieu, conclut M. Lixon, de régulariser leur situation. Cela permettrait aux Offices de placement de procéder au travail de sélection qu'imposent les événements actuels, car je le répète : Il faut continuer à admettre les frontaliers dont la présence n'est pas nuisible à la main-d'œuvre nationale. »

***

Nous ajouterons quelques mots à ces déclarations ; quelques considérations tirées des statistiques.

Il apparaît d'abord que les directeurs d'usine recherchent actuellement de préférence des ouvriers français et qu'ils cessent d'eux même de demander des introductions de frontaliers.

Que dans de nombreuses usines — nous avons cité le cas d'un établissement de **Maubeuge** où 80 étrangers furent renvoyés et 40 Français embauchés — on fait un sort de faveur à la main-d'œuvre française.

L. BAJEUX

***Pour suivre :* Ce que nous dit le secrétaire de la Bourse du Travail de Maubeuge.**

LA CONFÉRENCE du Professeur PICCARD HIER A LILLE

L'éminent savant a fait un intéressant récit de son ascension dans la stratosphère

Les Amitiés Franco-Belges du Nord ont eu l'heureuse pensée de demander à M. Piccard, professeur de l'Université de Bruxelles, de venir à Lille, faire une conférence.

On sait que M. le Professeur Piccard s'est rendu célèbre par ses étonnantes

M. le Professeur PICCARD (à gauche), en compagnie de M. DECAUX, président des « Amitiés Franco-Belges ».

expériences dans la stratosphère. Ses recherches sur la radio-activité ont conduit ce savant à étudier les hautes altitudes. Il fit, dans la stratosphère, le 27 mai 1931, une ascension qui est demeurée un événement scientifique absolument remarquable. On se rappelle qu'il partit d'Augsbourg et qu'il atterrit sur les glaciers d'Obergurgl. Il était accompagné de l'ingénieur Kipfer, dans cette périlleuse expérience.

L'éminent professeur a été écouté hier à Lille par un auditoire attentif et que l'intérêt puissant de cette conférence instruisit en même temps qu'il édifiait le public sur une des questions essentielles de la physique du globe.

LA RÉCEPTION

Dans un salon de la Société Industrielle, une courte réception a eu lieu à 17 heures. Nous y avons remarqué : MM. Langeron, Préfet du Nord ; le général Pétin ; Châtelet, recteur ; Decaux, président des Amitiés Franco-Belges ; Bornay, Procureur de la République ; Mlle Piccard, sœur du Professeur ; M. Toulemonde, président de la Chambre de Commerce de **Roubaix** ; Mme Gombert, présidente d'honneur des Anciens Combattants Belges ; MM. Willaume, vice-consul de Belgique ; Van den Driesch, vice-président des Amitiés Franco-Belges ; Fairon, président de la Fédération des Sociétés Belges du Nord ; les Professeurs Prouvost et Calissot ; Alex Saint-Léger ; le général Faucheur, commandant le Génie ; Mgr Descamps, représentant S. E. le Cardinal Liénart ; Mgr Laisne, recteur de l'Université Catholique ; MM. Maréchal et Guilbaut, conseillers généraux ; Favières, adjoint, représentant M. Salengro ; Poliakoff, rabbin ; Box, pasteur ; Mlle Bernson, secrétaire générale de la Société d'Astronomie ; MM. Delhaize, président du Groupement Philanthropique Belge ; Scoutteten, président des Anciens Combattants Belges ; Bourgeois, président de la Commission du Musée de **Tourcoing**.

LA CONFÉRENCE

A 17 h. 30, devant une salle comble, eut lieu la conférence sous la présidence de M. Langeron, Préfet du Nord. Les personnalités précitées entouraient M. le Professeur Piccard.

M. **Decaux** prit le premier la parole pour dire en excellents termes que les Amitiés Franco-Belges avaient pour but d'honorer un grand savant. Il remercia les personnalités présentes et rendit hommage à l'éminent savant qui met au service de la Science la plus précise ses admirables qualités d'audace et de sang-froid.

M. le Professeur **Piccard** rappela d'abord que le Roi Albert se rendit compte, il y a quelque temps, que le progrès de la Science n'était pas un luxe pour un pays. Grâce à lui, la misère n'existe plus dans les laboratoires Belges.

Nous allons maintenant résumer les explications scientifiques que nous avons pu suivre au cours de cette conférence. Des physiciens ont découvert que la Terre est entourée d'une couche atmosphérique normale formée de molécules en quantité astronomique.

Ces molécules se décomposent et les atomes y contenus se divisent en ions positifs et ions négatifs et il se trouve de ce fait au-dessus de la couche atmosphérique normale, une autre couche qu'on appelle la stratosphère.

La stratosphère est un rayonnement cosmique, un phénomène radio-actif des corps produit par la décomposition spontanée des molécules.

Ainsi, quand on s'élève dans l'atmosphère, l'ionisation augmente. Pour étudier ce rayonnement curieux, M. le Professeur Piccard monta en ballon jusqu'à atteindre la stratosphère. Il monta avec un petit laboratoire à 16.000 mètres. A cette hauteur, la pression atmosphérique est de 1/10e.

LE RÉCIT DE L'ASCENSION

M. le Professeur Piccard fit ensuite avec humour et avec une philosophie souriante, un récit vivant de sa sensationnelle ascension.

— Ce qui a toujours empêché les aéronautes d'atteindre les grandes hauteurs, c'est l'insuffisance des engins d'ascension et l'insuffisance de l'organisme humain. Il était évident qu'il nous fallait emporter de l'oxygène et de la pression atmosphérique. La cabine devait être une chambre close, hermétiquement. Grâce aux capitaux obtenus par le Fonds National Belge de Recherches Scientifiques, nous pûmes, M. Kipfer et moi, mettre au point nos appareils et nous bien préparer.

M. Piccard raconta ce que fut sa première tentative en novembre 1930, et passant à son ascension concluante, il dit ce que furent ses préparatifs du 26 mai 1931, à Augsbourg.

(Lire la suite en quatrième page)

UN NOUVEL EXPLOIT A LENS DES PERCEURS DE COFFRES-FORTS

Les malfaiteurs ont cambriolé, au cours de la nuit de vendredi à samedi, les bureaux de la Compagnie du Chemin de fer économique LENS-FRÉVENT.

Dans la nuit de vendredi à samedi, la bande des perceurs de coffres-forts a fait sa réapparition à **Lens**, dans les bureaux de la Compagnie du chemin de fer économique **Lens-Frévent.**

Ayant amené sur les lieux tout un matériel, les malfaiteurs éventrèrent le coffre-fort, fouillèrent les meubles et se retirèrent en n'emportant qu'une dizaine de francs.

La découverte du cambriolage

La gare du dépôt et les bureaux de la Compagnie de chemin de fer économique assurant le service entre **Lens** et **Frévent** est située au lieu dit « Le Marais » à la limite des territoires de **Lens** et de **Loison-sous-Lens.**

Outre les remises du matériel, se trouve érigé en cet endroit un immeuble sans étage servant de bureau et où sont occupés dans la journée, M. Lauda, ingénieur et chef de service, le comptable, deux employés et une dactylo.

C'est là que s'effectue la rentrée des recettes faites par les receveurs et l'embauche du personnel.

Hier, vers 5 h. 45 du matin, M. Gaquer, chef de train, venait prendre son service lorsqu'il fut intrigué en constatant que la porte du bureau était ouverte. Il avisa le mécanicien, M. Petit, qui depuis 4 heures se trouvait à son poste et n'avait rien remarqué d'anormal. Ensemble les deux hommes constatèrent que la porte avait été fracturée et que sur le seuil se trouvait tout un matériel n'ayant rien à faire en cet endroit.

Sans pousser plus loin leur curiosité, ils avisèrent M. Lauda, ingénieur en chef, qui arriva aussitôt.

Un pillage en règle

Dès son entrée dans le bureau, ce dernier constata que la pièce avait été complètement mise à sac. Tous les bureaux des employés et les armoires avaient été fracturés, leur contenu gisait pêle-mêle sur le parquet.

Le coffre-fort, haut de 1 m. 20 et se trouvant à droite de la porte d'entrée, avait été éventré.

Téléphoniquement M. Lauda alerta la brigade de gendarmerie de **Lens** et bientôt arrivèrent sur les lieux l'adjudant Beaussart et les gendarmes Lemaire et Opigez.

Un formidable matériel

Les gendarmes procédèrent immédiatement à une enquête. Ils constatèrent que les malfaiteurs s'étaient introduits dans le dépôt en longeant le chemin de halage qui se trouve de l'autre côté des bureaux et après avoir défoncé la haie.

Ils avaient amené avec eux tout un matériel qui laisse supposer que les gredins étaient au moins quatre. En effet, on retrouva à proximité de la porte du bureau cambriolé un tube d'oxygène pesant 65 kilogs et un tube d'acétylène de 90 kilogs, plus une quarantaine de mètres de caoutchouc reliant deux chalumeaux, l'un à percer et l'autre à souder.

A l'assaut du coffre

C'est à l'aide de ce matériel que les malandrins tentèrent de défoncer le coffre-fort en se servant d'un chalumeau. Probablement peu expérimentés dans le maniement de ces outils modernes, ils n'arrivèrent pas à les utiliser.

Ils décidèrent alors de découper les tôles du flanc droit du coffre en se servant soit d'un fort burin ou d'une cisaille. Ils parvinrent ainsi à faire une brèche assez large pour passer la main. Ils purent de cette façon se rendre compte que le coffre était vide.

Le comptable a, en effet, par mesure de prudence, l'habitude d'emporter avec lui l'argent qu'il n'a pu dans la journée déposer à la banque.

Maigre butin

Les bandits poursuivirent leurs exploits en fracturant tous les tiroirs. Dans l'un du bureau du comptable, ils s'approprièrent une somme de 1 fr. 10 qui se trouvait dans une boîte en fer-blanc. Ils défoncèrent même celle-ci, croyant qu'elle avait un double fond.

Dans la sacoche d'un employé, les malfaiteurs trouvèrent une dizaine de francs.

C'est avec ce butin, bien maigre, qu'ils se retirèrent abandonnant sur place tout le matériel qu'ils avaient eu tant de mal à apporter. On suppose même qu'ils durent le conduire à l'aide d'une voiture, jusqu'au chemin de halage et de là le porter à bras d'homme sur une parcours de 300 mètres environ pour l'amener à pied d'œuvre.

Les investigations

Toute la journée, les gendarmes ont poursuivi activement leurs recherches. M. le capitaine Gens s'est rendu lui-même l'après-midi sur les lieux, pour faire des constatations.

La Police Mobile de Lille, alertée, a envoyé un inspecteur qui a relevé des empreintes digitales sur le coffre.

Jusqu'à présent, on n'a retrouvé aucun indice sérieux. De 10 heures du soir à 4 heures du matin, le dépôt et le bureau sont abandonnés. Le mécanicien, qui habite une maisonnette voisine, n'a rien entendu. Il est vrai que le bureau étant isolé de toute autre habitation, les cambrioleurs ont pu opérer tout à leur aise sans aucune crainte d'être dérangés.

Pour s'éclairer, ils avaient pris soin de baisser les stores des fenêtres et d'allumer l'électricité.

Peut-être également ont-ils été dérangé au cours de leur opération, ce qui les obligea à abandonner tout le matériel qu'ils avaient apporté.

Ce cambriolage, qui ne leur rapporta rien, devait être projeté depuis plusieurs jours, car l'un des chalumeaux et un tube provenaient d'un vol commis il y a quatre jours aux usines Kulhmann, à **Courrières.** L'autre provenait d'un vol commis à **Harnes.**

D'après les constatations, il semble que l'on se trouve en présence de la même bande qui opéra dernièrement à la Caisse de secours des Mines de **Courrières** et, plus récemment encore, à **Font-à-Vendin.**

D.

En haut : Le bureau du dépôt des tramways cambriolé. — En bas : L'important matériel abandonné par les malfaiteurs

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES DÉBITANTS DE BOISSONS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

Elle s'est tenue hier, à Lille, et des vœux très importants y furent adoptés

Hier, à 15 h. 30, s'est tenue, à Lille, en la salle Maury, l'assemblée générale des syndicats fédérés des Débitants de boissons, cafetiers, hôteliers, restaurateurs du Nord et du Pas-de-Calais.

Une nombreuse assistance était venue entendre les exposés faits sur des questions essentielles portées à l'ordre du jour.

Au bureau, M. Imart, vice-président de la confédération nationale des boissons, présidait. Il était entouré de M. Spriet, adjoint au maire de Lille et avocat de la Fédération, qui représentait M. Salengro, empêché ; de MM. Clarey, président de la Fédération Régionale du Nord et du Pas-de-Calais ; Vantroost, secrétaire général ; Ronse, président de la Fédération des gérants

LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE

On voit de droite à gauche : MM. IMART, vice-président de la Confédération Nationale des Débitants de Boissons ; CLAREY, président de la Fédération Régionale du Nord et du Pas-de-Calais et Alfred GUITTE, secrétaire général du Syndicat de Lille.

de débits de tabac ; Guitte, secrétaire général du Syndicat des Débitants de Boissons de *Lille* ; Crapez, membre conseiller et ancien président ; Taupin, secrétaire adjoint ; Vanhère, président du Syndicat de *Roubaix* ; MM. Delannoy et Desmettre, président et secrétaire adjoint du Syndicat de *Tourcoing* ; MM. Gente, Carlier, Paray, Declercq, Haverbecke et Philippe, respectivement présidents des syndicats de *Cambry, Douai, Annœullin, Paris-Plage, Hazebrouck et Arras.*

M. Clarey, remercia d'abord le bureau et les nombreux membres des syndicats d'avoir bien voulu répondre avec autant d'empressement à l'invitation qui leur avait été faite. Il excusa de nombreux parlementaires parmi lesquels MM. Salengro, Goniaux, Plichon, Des Rotours, Milliot, Lefebvre, Delcourt, Delabel, Faure, Carlier-Caffiéri, etc... ; puis M. Taupin ouvrit la série des questions à l'ordre du jour par un exposé sur la vie chère et les loyers commerciaux.

Les loyers commerciaux. — Il montra les difficultés d'existence des débitants de boissons et des hôteliers. « Nombreux, dit-il, sont les membres de la corporation qui n'arrivent pas à payer un loyer de plus en plus élevé. Il cite le cas d'un cafetier payant 780 francs avant la guerre et qui paie maintenant 5,600 francs ; un restaurant loué 2.600 francs en 1914, 10.000 fr. aujourd'hui, et dont le propriétaire, profitant de ce qu'il est à céder, exige 20.000 francs.

A ce sujet, l'assemblée vote le vœu suivant :

« Considérant qu'à un moment où les Pouvoirs Publics recherchent tous les moyens propres à pallier aux effets malheureux d'une crise économique qui sévit avec une grande acuité et qui s'ajoute aux difficultés résultant de la vie chère, il convient que chacun apporte sa contribution aux efforts tentés pour l'amélioration de la situation,

« Qu'une des principales causes de la vie chère réside surtout dans le taux exorbitant des loyers commerciaux qui aggrave considérablement les charges des commerçants et influe dans des mêmes proportions sur leurs prix de vente.

« Que les diverses lois adoptées par le parlement sur le régime des loyers, ont toujours écarté systématiquement, toute proposition tendant soit à limiter le taux des loyers des locaux à usage commercial ou industriel, soit à une taxation desdits loyers.

« Qu'il en est ainsi résulté des exagérations excessives, allant parfois jusqu'au coefficient 10 et 15, et même 20, par rapport au loyer d'avant-guerre.

« Que, dans ces conditions, il serait sage d'adopter, en ce qui concerne les locaux commerciaux, les mêmes mesures, quant à la fixation du taux du loyer, que celles édictées par les lois du 1er avril 1926 et 30 juin 1929, pour les locaux à usage d'habitation ou professionnel.

« Emet le vœu : Qu'une loi intervienne à bref délai pour déterminer les conditions dans lesquelles les loyers des locaux à usage commercial ou industriel pourront être fixés et en prenant comme base les prescriptions des lois des 1er avril 1926 et 30 juin 1929.

« Que les loyers des immeubles nouvellement bâtis soient également réglementés par ladite loi à intervenir ».

La propriété commerciale. — Après les exposés de MM. Imart, Spriet, et Crapez, montrant bien que les commerçants étaient les propriétaires de leur fonds de commerce, dont la valeur dépendait uniquement de leur labeur et qu'ils devraient être en droit de demander une indemnité pour plus-value apportée par eux, en cas d'éviction, le bureau, au nom de la Fédération, déposa le vœu suivant :

« Considérant : Que l'application de la loi du 30 juin 1926 a révélé certaines imperfections qui ont nécessité l'adoption de plusieurs mesures législatives nouvelles, et l'étude d'une autre proposition de loi qui ne cesse, depuis un an et demi, de faire la navette entre les deux assemblées, Chambre des Députés et Sénat.

« Qu'il importe, dans un intérêt général, de mettre fin à des divergences de vues, lesquelles, si elles persistaient porteraient un grave préjudice au monde du commerce.

« Emet le vœu : Que la proposition de loi adoptée par la Chambre des Députés, le 30 juillet 1930, soit définitivement votée par les deux assemblées dans le plus bref délai possible ».

(Lire la suite en quatrième page)

LA DÉCHÉANCE de l'ancien commandant du sous-marin «Pluviose»

DE PEYRECAUX A ÉTÉ CONDAMNÉ A DIVERSES PEINES DE PRISON AVEC SURSIS PAR LA COUR D'APPEL DE DOUAI

La lamentable affaire de Peyrecaux a reçu jeudi sa sanction judiciaire définitive.

Le lieutenant de vaisseau Charles de Peyrecaux de Lamarque, ancien commandant du sous-marin « Pluviôse », dont la conduite fut particulièrement héroïque pendant la guerre, a comparu, voici huit jours, devant la Chambre des appels correctionnels de Douai, pour répondre du délit d'émission de chèques sans provision — il y en avait pour 150.000 francs — au préjudice des casinos de **Boulogne, Wimereux et Paris-Plage.**

Nous avons fait, dans un précédent numéro, l'exposé de cette histoire du joueur décavé qui veut à tout prix se refaire et n'hésite pas à commettre des malversations.

Le Tribunal de **Montreuil** avait condamné de Peyrecaux à 4 mois de prison, 1.000 fr. d'amende et à rembourser au casino de **Paris-Plage** la somme de cent mille francs.

Le Tribunal de **Boulogne**, d'autre part, l'avait également condamné, une première fois à 4 mois de prison et 500 fr. d'amende ; une seconde fois à 2 mois de prison et 100 fr. d'amende.

Mais à l'inverse du Tribunal de **Montreuil**, celui de **Boulogne** débouta les parties civiles, les casinos de **Boulogne et de Wimereux.**

La Cour estime que la culpabilité du prévenu est évidente, mais qu'il y a lieu de tenir compte des renseignements élogieux recueillis sur de Peyrecaux ; elle ne désespère pas du relèvement moral de l'ancien officier de marine.

En conséquence pour les chèques de Boulogne, de **Peyrecaux est condamné à 6 mois de prison et 1.000 fr. d'amende; pour ceux de Wimereux à 4 mois et 1.000 fr. d'amende ; enfin pour ceux de Paris-Plage à un an de prison et 1.000 francs d'amende.** Ces peines de prison sont confondues et le prévenu obtient en outre le bénéfice du sursis.

Par contre les réclamations des trois casinos sont écartées. Ces établissements, dit l'arrêt, n'ignoraient pas l'usage que faisait le joueur des sommes mises, par eux, à sa disposition. Ils réalisaient ainsi de gros bénéfices.

L'exception de jeu est admise, le jugement de **Montreuil** est réformé dans ce sens et les trois casinos sont déboutés.

L'EX-KAISER REFUSE POUR LE MOMENT DE RENTRER EN ALLEMAGNE

Le correspondant de l'Agence Reuter à Doorn apprend, de source bien informée, que l'information publiée par le « Daily Mail », suivant laquelle l'ex-kaiser aurait l'intention de retourner en Allemagne, est inexacte. L'ex-kaiser a déjà déclaré que même dans le cas où la loi de défense de la République serait abrogée, il n'est pas disposé à retourner en Allemagne comme simple particulier. Il n'y retournerait que si la population lui adressait un appel.

Le bruit court que l'entourage de l'ex-kaiser aurait récemment essayé, alors qu'il était grippé, de le persuader d'aller en Allemagne pour faire une cure, mais l'ex-kaiser aurait refusé.

UN JEUNE MINEUR a fait une chute mortelle de 21 m. à Escaudain

Un jeune aide-mineur de dix-huit ans Léon Germain, demeurant 11, rue Victor-Hugo, à **Escaudain**, a trouvé une mort horrible jeudi au cours de son travail à la fosse de **Rœulx** des mines **d'Anzin.**

Vers 16 h. 30, Léon Germain, qui avait chargé une berline de charbon, arriva au mur avec celle-ci et demanda au freineur son tour d'emballage. Le levier de fermeture et de retenue de cage ayant fonctionné, le jeune mineur tomba dans le vide avec sa berline, faisant une chute de 21 mètres.

On le releva portant des plaies pénétrantes dans la région temporale gauche. Il fut transporté d'urgence à l'Hôtel-Dieu de **Valenciennes** où, malgré les soins qui lui furent prodigués, il expira.

Les funérailles de Léon Germain auront lieu lundi 18 janvier, à dix heures.

UN CONDUCTEUR DE MINE TUÉ A AUCHY-LES-MINES

Au puits n° 8 de la compagnie des mines de Béthune, le conducteur Delabroye Almable, âgé de 46 ans, demeurant à **Hantay** (Nord) a été blessé à la poitrine d'un coup de pied de cheval. Transporté à l'hôpital Saint-Sauveur, à **Lille**, la victime est décédée.

Le délégué mineur a ouvert une enquête pour établir les causes de cet accident mortel.

LAMENTABLE DRAME DANS UNE FAMILLE

APRÈS UNE DISCUSSION, UN HOMME SE TUA SOUS LES YEUX DE SON FILS QUI SE SUICIDA A SON TOUR

(De notre rédaction belge)

Un double suicide extraordinaire a eu lieu à Soye, petite commune de Namur. Un charron, M. Léopold Noël, âgé de 50 ans, avait fait de vifs reproches à son fils, âgé de 21 ans, parce qu'une lucarne était restée ouverte pendant la nuit. La querelle s'envenima et soudain le père s'empara de son revolver et se tira une balle dans la tête. Il s'écroula sur le sol, tué sur le coup. Le fils, voyant son père mort, ramassa le revolver et s'enfuit dans la cour d'un voisin et là, malgré les supplications de sa mère, il se tira à son tour une balle dans la tempe. La mort fut instantanée.